



COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 À 11H00

L'an deux mil vingt, le dix juillet à onze heures, le Conseil Municipal de la commune de Comps-Lagrandville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes à titre exceptionnel en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur le Maire. (tenue de la réunion dans un autre lieu que la salle du conseil prévue par l'article 9 de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020).

Présents : M. BADET – Mme BLANC – MM. BREVET – CLEMENT - ENJALBERT – Mme LASSERRE-LAJUGIE – MM. MASSOL – NESPOULOUS –

Absents ou excusés : Mme BESSAC-FRAYSSINET – M. BOISSONNADE – M. CAMBOULIVES (procuration à M. MASSOL- Mme CALMELS - M. CASTANIÉ (procuration à M. NESPOULOUS) – Mme MAUREL (procuration à Mme BLANC)- M. VIRENQUE

Secrétaire : Mme BLANC Nathalie

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ ELECTIONS : désignation des délégués titulaires et suppléants du conseil municipal appelés à élire les sénateurs

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Vu le Code électoral et notamment son article R131 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur NOR INT/A/2015957J du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2020-06-30-002 du 30 juin 2020 concernant la désignation des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les modalités pratiques du scrutin portant sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. 3 délégués et 3 suppléants doivent être désignés.

M. le Maire préside le bureau électoral.

Mme BLANC Nathalie a été désignée secrétaire.

Le bureau est composé des deux membres présents à l'ouverture du scrutin les plus âgés et des deux membres les plus jeunes du conseil municipal soient :

Mme LASSERRE-LAJUGIE Sylvie – M. BREVET Emmanuel – M. BADET Nicolas - M. ENJALBERT Fabien

ELECTION DES DELEGUES :

Mme LASSERRE-LAJUGIE Sylvie – M. NESPOULOUS Régis – M. MASSOL Nicolas se portent candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

bulletins trouvés dans l'urne	: 11
bulletins blancs ou nuls.....	: 0
suffrages exprimés.....	: 11
majorité absolue.....	: 6

ont obtenu :

M. LASSERRE-LAJUGIE Sylvie : 11

M. NESPOULOUS Régis : 11

M. MASSOL Nicolas : 11

Mme LASSERRE-LAJUGIE Sylvie – M. NESPOULOUS Régis – M. MASSOL Nicolas ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

ELECTION DES SUPPLEANTS :

M. BREVET Emmanuel – M. CLEMENT Fabrice – M. ENJALBERT Fabien se portent candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

bulletins trouvés dans l'urne	: 11
bulletins blancs ou nuls.....	: 0
suffrages exprimés.....	: 11
majorité absolue.....	: 6

ont obtenu :

M. BREVET Emmanuel : 11

M. CLEMENT Fabrice : 11

M. ENJALBERT Fabien : 11

M. BREVET Emmanuel – M. CLEMENT Fabrice – M. ENJALBERT Fabien ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Le procès-verbal de ces élections est annexé à la présente délibération.

La séance est levée à 11h40mn.

Fait à Comps, le 15 juillet 2020

Le Maire
Nicolas MASSOL